

Avenant de la doctrine productivité Validé par le comité plénier le 09/04/2019

Point de contrôle 2.20 « productivité laitière des surfaces fourragères de chaque exploitation » = productivité constatée / référence de productivité. Contrôle réalisé lors des audits ODG.

Manquement pour dépassement de productivité individuelle et/ou de productivité plafond avec niveau M à G selon doctrine avec applications des mesures de traitement en fonction du dépassement constaté (mesures définies dans la doctrine validée par le comité de BVC).

Mesures de traitement du manquement « dépassement de productivité » :

- 1er constat :

. Dépassement de la référence individuelle sans dépassement de la limite plafond des 4600 l/ha : M avec Avertissement + moyens prévus pour se mettre en conformité d'ici la fin de la campagne suivante (réponse sous 2 semaines)

. Dépassement de la limite plafond des 4600 l/ha : G avec suspension jusqu'à réception d'une proposition pertinente et acceptable pour se mettre en conformité d'ici la fin de la campagne suivante, durée incompressible de suspension de 3 semaines.

- 2nd constat G :

. **Dépassement de la référence individuelle inférieur à 50 l/ha** : Suspension jusqu'à réception d'une proposition pertinente et acceptable pour se mettre en conformité d'ici la fin de la campagne suivante, durée incompressible de suspension de 1 semaine et surveillance mensuelle du producteur par l'ODG pendant 1 an.

. **Dépassement de la référence individuelle supérieur ou égal à 50 l/ha et inférieur à 100 l/ha** : Suspension jusqu'à réception d'une proposition pertinente et acceptable pour se mettre en conformité d'ici la fin de la campagne suivante, durée incompressible de suspension de 3 semaines et surveillance mensuelle du producteur par l'ODG pendant 1 an.

. **Dépassement de la référence individuelle supérieur ou égal à 100 l/ha ou dépassement de la limite plafond des 4600 l/ha** : Retrait d'habilitation (période incompressible 2 mois). Si nouvelle habilitation, surveillance mensuelle du producteur par l'ODG pendant 2 ans.